



Prime de licenciement pour inaptitude professionnelle

Par **BeaVince**, le **06/05/2022** à **14:18**

Bonjour, J'ai eu un AVC invalidant en fin 2019 , et arrêt maladie toute l'année 2020 car j'ai perdu la vision de l'oeil droit .J'étais en CDI et mon salaire mensuel brut était de 3000 Euros. Pendant 2020 j'ai été indemnisé par la SECU a 50% et une garantie de salaire mensuel de 50% avec fiche de paie versé a mon employeur par un organisme dont il cotise et qu'il me reversait sur ma fiche de paie mensuelle. En Janvier 2021 , il m'a licencié pour inaptitude professionnelle et une prime de licenciement de 3500 Euros

Voici ma question : **Les indemnités de garantie de salaire sur mes fiches de paie 2020 , année qui a servie au calcul du montant de la prime de licenciement devaient elles être prises en compte pour le calcul de la prime de licenciement ???**

Merci d'avance pour votre réponse. Cordialement.

J'ai oublié de préciser que je n'ai pas reçu aucune indemnités de preavis egalemeent!!

Par **miyako**, le **08/05/2022** à **18:23**

Bonsoir,

L'indemnité de licenciement

https://www.cfdt.fr/portail/fiches-juridiques/depart-de-l-entreprise/licenciement/indemnite-de-licenciement-quel-salaire-prendre-en-compte-en-cas-d-arret-de-travail-srv2_425275

cordialement